



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Bilan d'une politique de population agricole

Annie Brisson

Citer ce document / Cite this document :

Brisson Annie. Bilan d'une politique de population agricole. In: Économie rurale. N°105, 1975. Population et travail agricoles. pp. 61-62;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1975.2340>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1975_num_105_1_2340

Fichier pdf généré le 08/05/2018

BILAN D'UNE POLITIQUE DE POPULATION AGRICOLE (.)

Depuis la moitié du 19^e siècle, la population active agricole en France ne cesse de décroître. Cette diminution est le résultat d'un certain nombre de flux démographiques qui dépendent des évolutions socio-économiques qu'entraîne le développement global de la société. On sait, en effet, depuis les analyses faites par Colin Clark en particulier, que la croissance économique ne peut avoir lieu sans réduction de la proportion des actifs agricoles dans la population active totale. Mais les flux de population active agricole peuvent varier en volume, s'accélérer ou se ralentir dans le temps selon les objectifs économiques poursuivis, le taux de croissance à atteindre et en fonction du régime politique et économique en place ainsi que des mesures prévues pour les accroître ou diminuer, accélérer ou ralentir.

L'INTERET D'UNE POLITIQUE DEMOGRAPHIQUE : HUMANISER LES PROCESSUS D'EVOLUTION.

Contrairement aux Etats-Unis qui ont fait le choix de ne pas intervenir dans ce domaine et de laisser jouer les mécanismes de l'économie libérale, la plupart des pays européens ont mis en place dans les années 60, une politique de population agricole. En France, après avoir constaté que les instruments traditionnels de politique agricole n'avaient pas entièrement réussi, le souci « d'accroître la productivité agricole en développant et vulgarisant le progrès technique en fonction des besoins et de l'emploi optimum des facteurs de production notamment de la main-d'œuvre (1) » a contribué à l'instauration d'une politique agricole nouvelle. Les mesures mises en place visent essentiellement l'aménagement des structures des exploitations agricoles. Créées pour favoriser voire accélérer cet aménagement, elles tendent à humaniser les processus de développement jugés nécessaires et inéluctables et à indemniser en quelque sorte les victimes de cette évolution. Les deux principales mesures d'aide au dégage-ment de population agricole agissent d'une part sur l'exode agricole, c'est-à-dire le départ d'agriculteurs actifs vers d'autres secteurs d'activité, et d'autre part sur la cessation d'activité des agriculteurs âgés.

L'aide aux mutations professionnelles doit faciliter le départ d'agriculteurs en surnombre ou en sous-emploi et aider à leur réinstallation dans les secteurs économiques et zones géographiques d'accueil au moyen d'une formation professionnelle appropriée et d'aides financières propres à compenser les conséquences matérielles du départ et à inciter

à la mobilité. Après onze ans d'application, on constate que cette aide a surtout touché des hommes de moins de 25 ans aides familiaux et que son impact global est resté faible par rapport à l'ensemble de la population concernée par l'exode. Elle a cependant eu un effet qualitatif certain en permettant aux mutants d'acquérir une formation professionnelle et de se réinsérer plus aisément dans les secteurs d'accueil.

L'Indemnité Viagère de Départ, aide aux agriculteurs âgés cessant leur activité, a connu un développement considérable surtout à partir de 1965. En effet, plus de 400.000 agriculteurs âgés ont bénéficié de cette aide en onze années, librant ainsi plus de 7,5 millions d'hectares et favorisant plus de 500.000 installations d'agriculteurs ou agrandissements d'exploitations. Si les effets fonciers par transferts de terre et démographiques par rajeunissement des chefs d'exploitation sont loin d'être négligeables, l'originalité de l'IVD a consisté à faire admettre l'idée d'une véritable retraite en agriculture, notion pratiquement inconnue auparavant, car la retraite agricole instituée en 1953 ne constituait souvent qu'un complément de revenu et ne s'accompagnait pas de cessation d'activité.

Les différents rapporteurs de ce groupe de travail ont montré qu'il existait actuellement un bon tableau d'évaluation des mesures existantes tant en France (en particulier Statistiques et analyses du CNASEA) que dans les pays étrangers (Rapport de l'OCDE sur les politiques agricoles). L'accord se fait sur l'intérêt d'une telle politique démographique dans le modèle actuel d'évolution et de société et sur son efficacité, notamment d'un point de vue psychologique vis-à-vis des intéressés. Ces mesures sont parmi les mesures de politique agricole celles qui sont le mieux connues et les plus utilisées par les agriculteurs (2). De plus, il convient de souligner qu'en France la mise en œuvre de la politique de structure s'est faite dans le cadre d'un système original permettant la concertation des pouvoirs publics et des organisations professionnelles agricoles. Cependant cette politique démographique présente des insuffisances pour répondre aux besoins actuels.

(*) Ce rapport de synthèse a été rédigé par Annie Brisson.

(1) Article 2 de la Loi d'Orientation agricole n° 60.806, du 5 août 1960.

(2) Cf. Les agriculteurs et la politique agricole en 1972. Ministère de l'Agriculture. COMES, octobre 1972.

2 — CETTE POLITIQUE EST INSUFFISANTE POUR FAVORISER L'ÉVOLUTION DES ENTREPRISES ET RÉPONDRE AUX PRÉOCCUPATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Si l'évolution économique rendait inévitable la suppression d'un certain nombre d'exploitations non viables et justifiait la nécessité économique de l'exode, même si celui-ci était souvent mal ressenti par la population concernée, il semble actuellement nécessaire de mettre en œuvre une véritable politique de l'installation. Déjà il existe des mesures destinées à promouvoir les installations agricoles : promotion sociale, prêts aux jeunes agriculteurs et plus récemment dotation d'installation des jeunes agriculteurs dans les zones difficiles. Ces mesures sont-elles suffisantes ? Ne faut-il pas les élargir et promouvoir une politique des entrées dans l'agriculture ?

Les obstacles et les freins à l'installation se situent à plusieurs niveaux. L'un des plus importants est sans doute le financement du capital foncier, qui même en cas de prêts fonciers à taux très réduit, oblige souvent lorsqu'il y a installation par accession à propriété ou par fermage dans les régions où se pratique le porte à porte, à un investissement lourd qui diminue le revenu et limite l'investissement en capital d'exploitation.

De plus la politique démographique n'est pas apte à répondre aux besoins de développement de l'entreprise agricole. Désormais, les espoirs reposent sur une nouvelle mesure expérimentée dans le cadre

d'opérations ponctuelles (les Opérations Groupées d'Aménagement Foncier) et mise en place dans le cadre de la politique communautaire, le plan de développement. Il est encore difficile de juger de ce qu'il adviendra de cette mesure, mais l'on peut d'ores et déjà souligner que si les techniques économiques utilisées semblent être au point, les problèmes résident plutôt dans les objectifs à atteindre et les références à utiliser en matière de revenu du travail.

Par ailleurs, cette politique des structures est insuffisante pour résoudre des problèmes de civilisation vus sous l'angle de l'aménagement du territoire. Il faut sans doute élargir le champ d'analyse et se préoccuper du monde rural et non plus seulement du monde agricole, surtout en matière de peuplement et de revenu du travail. La question se pose alors de savoir s'il ne faut pas tout mettre en œuvre pour ce nouvel objectif. D'autre part, la considération d'un aménagement rural amène à souligner la nécessité d'un zonage. Mais si tous s'accordent sur cette nécessité, l'application semble quelque peu freinée par le caractère ambigu du capital foncier qui est à la fois pour l'agriculteur un outil de travail et un élément de patrimoine.

En guise de conclusion, on peut rappeler que des problèmes analogues semblent se poser dans les pays étrangers avec les caractéristiques propres à chacun des pays qui essaient ainsi de trouver des solutions. Il serait souhaitable que les économistes ruraux analysent ces expériences étrangères trop souvent mal connues.